

Grenoble, le 8 novembre 2024

# CAHIER D'ACTEUR DU SMMAG

**Objet : Parc de fontaines - Projet d'extension de la zone d'activité économique de Bernin**

**Concertation préalable CNDP du 30 septembre au 11 novembre 2024**

---

## **Présentation du SMMAG :**

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par transformation du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC), le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), de type SRU, regroupe les autorités organisatrices des mobilités de la Métropole grenobloise, de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, ainsi que le Département de l'Isère.

Cette transformation s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, qui vise quatre objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Réussir la transition écologique,
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Le Syndicat a pour objet la coopération entre ses membres en matière de mobilité, sur le bassin de mobilités de l'aire grenobloise, afin d'améliorer et d'optimiser les services de mobilité et de faire émerger des mutualisations à l'échelle des bassins de vie et d'emploi qui le composent, et de proposer un service de transports publics unifié.

Le périmètre d'intervention du Syndicat résulte des périmètres de compétences qui lui ont été transférées par ses membres.

Pour l'exercice de la qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités, le ressort territorial du Syndicat est celui du territoire de :

- Grenoble-Alpes Métropole
- La Communauté de Communes Le Grésivaudan

Pour l'exercice des autres compétences, le périmètre de compétences du Syndicat est celui du territoire de :

- Grenoble-Alpes Métropole
  - La Communauté de Communes Le Grésivaudan
  - La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- 

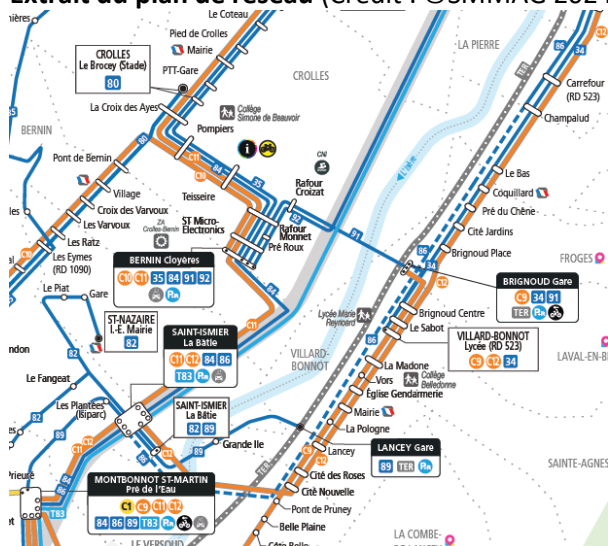
### Description de la desserte actuelle de la ZAE des Fontaines :

- **Offre de transports en commun**

La ZAE des Fontaines est actuellement desservie en matière de transports en commun par les lignes M réso :

- C10** ÉCHIROLLES Marie Curie BERNIN Cloyères
- C11** LUMBIN Longs Prés - VOIRON Gare Routière Sud
- 84** GRENOBLE Gare Routière LE TOUVET Grandes Terres
- 91** VILLARD-BONNOT Brignoud Gare BERNIN Cloyères
- 92** PONTCHARRA Médiathèque BERNIN Cloyères
- 35** BERNIN Cloyères PONTCHARRA Gare

### Extrait du plan de réseau (Crédit : ©SMMAG 2024) :



La zone d'activité bénéficie de la mise en place du nouveau M réso à l'échelle du SMMAG en septembre 2024 qui a permis de réaliser un réseau plus lisible et facile d'usage :

Gammes de lignes unifiées

- Un réseau adapté aux territoires desservis par le SMMAG: création d'une gamme de lignes rapides pour mieux desservir la population périurbaine.
- Intégration des lignes Cars Région internes au périmètre SMMAG : dans le cas de la desserte de la ZAE Fontaine cela correspond au transfert des lignes T81 et T84 de la Région au SMMAG.

### Convergence tarifaire à l'échelle SMMAG



En accompagnement du développement de l'offre de transport et de l'intégration des 25 lignes du réseau Régional Cars Région Isère, le SMMAG a apporté une réponse tarifaire attendue depuis longtemps par les usagers des transports du bassin de vie grenoblois : une tarification unique sur l'ensemble de son périmètre, au lieu de trois auparavant :

- La tarification M réso permet d'emprunter toutes les lignes de bus et cars à l'intérieur du périmètre (couleur bleue sur l'illustration). Une déclinaison zonale propose des tarifs inférieurs pour les déplacements internes à la zone Grésivaudan (M réso intra-Grésivaudan sur la zone verte) ;
- La tarification M réso remplace les anciennes tarifications par territoires (MTag sur la Métropole et MTougo sur le Grésivaudan), ainsi que la tarification régionale qui s'appliquait pour les trajets entre les deux.

En pratique le SMMAG travaille également à l'amélioration des arrêts de bus avec des projets de mise en accessibilité et agrandissement des arrêts.

## Bernin Cloyères - Travaux

Bernin CLOYÈRES : fonctionnement pendant les travaux d'aménagement du terminus


**DU 02/09 AU 08/11**

→ Coût 150 000€  
(hors sanitaires)

- La C10 (régulation, terminus)
- La G3 (régulation, terminus)
- La C11 (X01)
- La 84



### **Projet VRTC A41**

AREA a lancé un projet de VRTC le long de l'A41 pour une mise en service en 2028 : projet situé entre le diffuseur 24c et 25 (A41 Sud) en direction de Grenoble sur un linéaire de 5,5 km environ.

Ce projet permettra une augmentation forte de l'attractivité et l'efficacité des transports en commun sur cet axe fortement congestionné.

L'axe autoroutier est utilisé par de nombreuses lignes du SMMAG qui pourront fortement bénéficier de cet aménagement

### **Desserte Ferroviaire / Le SERM :**

Par ailleurs, le SMMAG se mobilise aux côtés de la Région et de l'Etat, pour la mise en œuvre à moyen terme du projet de Service Express Régional Métropolitain pour améliorer la desserte ferroviaire du bassin grenoblois, et en particulier en première phase, de la desserte entre Grenoble et Brignoud : celle-ci sera portée à 4 trains / heure en période de pointe à partir de 2028, avec la mise en service du terminus périurbain de Brignoud.

Ce développement de l'offre ferroviaire en proximité de la zone d'activité se fait concomitamment avec des prochains d'infrastructure connectant la zone d'activité à la gare de Brignoud

### **Infrastructures :**

#### **Nouveau Pont de Brignoud**

L'opération relative à la reconstruction du pont de Brignoud et à la création d'une passerelle dédiée aux modes actifs, suite à l'incendie criminel de l'ouvrage actuel au printemps 2022, a fait l'objet au printemps 2023 d'une concertation publique menée par le Département de l'Isère en partenariat avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

#### **Les aménagements proposés :**

- La construction d'un pont type Bow-string de 120 m de longueur franchissant l'Isère.
- Le raccordement du pont sur la RD10 et sur le giratoire RD10/RD10a.
- La démolition d'une grande partie du pont existant.
- La construction d'une passerelle dédiée aux modes actifs pour le franchissement de l'Isère. Cette passerelle intégrée à la liaison inter-rives Crolles Brignoud sera réalisée sur les piles du pont actuel.
- Le raccordement de la passerelle aux différents itinéraires modes actifs.
- La construction d'un ouvrage cadre à l'arrière du nouveau pont en rive gauche pour permettre la circulation piétons/cycles sur le chemine de digue.
- Des aménagements paysagers et environnementaux.



### **Projet de liaison modes actifs Crolles-Brignoud**

Afin de compléter cette desserte, le SMMAG porte le projet de liaison inter-rives Crolles-Brignoud, dédiée aux modes actifs, pour une mise en service en 2026. Ce développement permettra de faire la liaison avec la gare de Brignoud pour les usagers du vélo comme des piétons se rendant sur cette zone d'activités. Cet ouvrage en site propre de 5,5 m de largeur permettra de répondre à une forte demande d'utilisateurs et prendra en compte l'évolution du matériel (VAE, vélos cargo, tricycles et quadricycles et l'accès aux personnes à mobilité réduite).

Le projet a été soumis à 2 concertations en mai 2021 (qui a largement plébiscité le projet) et mai 2023 (suite à l'incendie criminel du pont de Brignoud qui a abouti à la mutualisation des deux ouvrages d'art de franchissement de l'Isère). Il sera connecté à la vélo route Belle Via (V63) et au futur pôle d'échanges multimodal de Brignoud-gare et le franchissement du passage sous la voie ferrée.



**Figure 30: Vue direction Grenoble de la solution intermédiaire**

- **Intermodalité / PEM Brignoud**

Le SMMAG travaille à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Brignoud, qui comprend outre la réalisation d'une gare biface, l'amélioration des capacités de stationnement, la reconfiguration des quais bus à proximité immédiate des quais TER, la connexion directe des cheminements piétons et cycles (en lien avec le projet de liaison inter-rives Crolles-Brignoud),



l'articulation entre tous les services de mobilité (covoiturage, stationnement cycles, autopartage...). Avec l'arrivée prochaine du futur Service Express Régional Métropolitain, c'est un véritable hub qui sera proposé aux usagers. Des continuités cycles seront également prévues afin d'améliorer la liaison avec le lycée Marie Reynoard de Villard Bonnot à 1,5 Kms environ et le bourg de Froges.

Accès schéma : <https://smmag.fr/plateforme-participative/les-concertations/liaison-pietons-cycles-crolles-brignoud/>



### Etude d'opportunité câble

Enfin, par délibération du 22 novembre 2017, le SMMAG a décidé d'engager des études d'opportunité de création de liaisons de transport par câble, notamment pour la desserte du secteur Crolles/Bernin-Brignoud/Villard Bonnot, le transport par câble étant une solution potentiellement adaptée au franchissement des coupures que constituent l'autoroute, l'Isère et la voie ferrée.

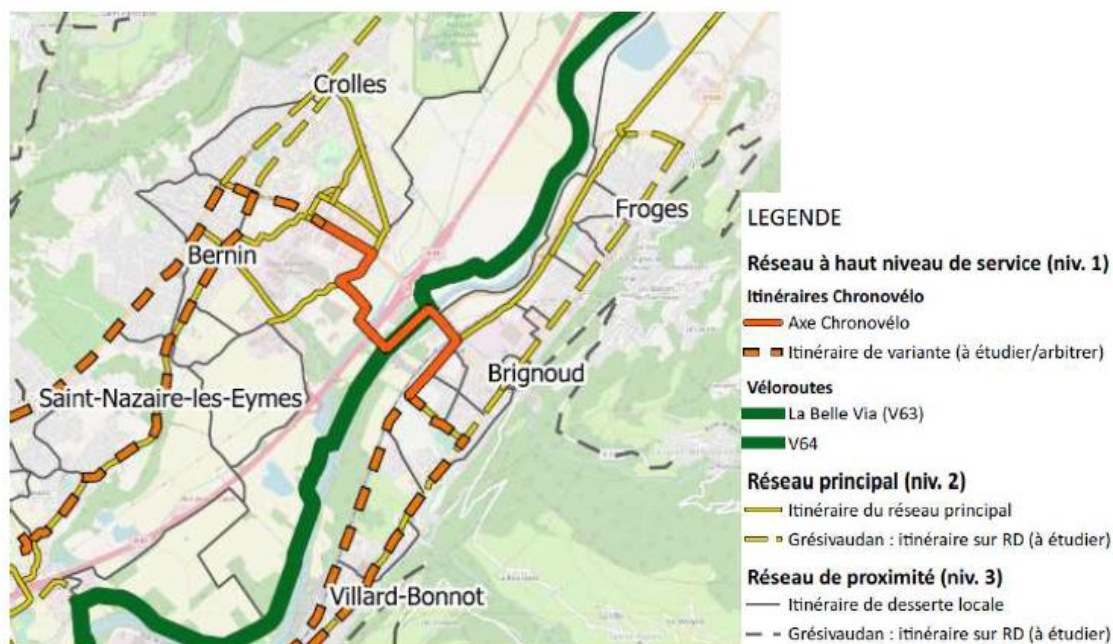
### Développement du réseau cyclable

Le site est également accessible en vélos. Le maillage du réseau cyclable existant sera largement complété par de nouveaux axes prévus au schéma directeur des aménagements cyclables (SDIC) délibéré par le SMMAG en novembre 2023.

Le SDIC comprend notamment le projet de traversée inter-rives Crolles-Brignoud actuellement en étude d'avant-projet ainsi que des liaisons directes est sécurisée vers les différentes polarités du territoire et notamment la ZA Innovallée, le campus universitaire et plus globalement la métropole.

En outre des réflexions sont en cours afin de requalifier sur les aménagements cyclables à proximité de la ZA trop étroites où présentant des conflits piétons/cycles.

Le schéma directeur vélo adopté en novembre 2023 prévoit un maillage complet du secteur :



Crédit : ©SMMAG 2024

Le développement du réseau cyclable est complété par une offre de service avec d'une part une agence M Vélo + située à Crolles dans les locaux de l'agence de mobilité. Cette agence permet de louer un M Vélo + ou de faire des réparations pour ce parc de vélos. En complément le SMMAG a mis en place depuis octobre 2023 un ensemble d'aide à l'achat de vélo neuf ou d'occasion, soumis à des conditions de revenus et cumulable avec les aides de l'Etat (<https://aidevelo.mobilites-m.fr/>).

- **Offre de covoiturage**

L'offre de transport est complétée par l'offre de covoiturage. En effet le SMMAG a mis en place des lignes de covoiturage « M Covoit Lignes + », à haut niveau de service. Conçues pour faciliter les trajets quotidiens, ces lignes fonctionnent sur le même principe qu'un transport en commun. L'objectif de ce service est de massifier et simplifier la pratique du covoiturage en ayant un service aussi simple et pratique que le bus.

Plan des lignes : <https://www.lignesplus-m.fr/accueil-mcovoit/nos-lignes/lignes-mcovoit-gresivaudan/>

## MICRO-PDM CROLLES-BRIGNOUD

**Le SMMAG prévoit une étude particulière de ce secteur à fort enjeux :**

**Un plan de mobilité à l'échelle d'un secteur où des forts enjeux sont identifiés en matière de mobilité, entre autres par :**

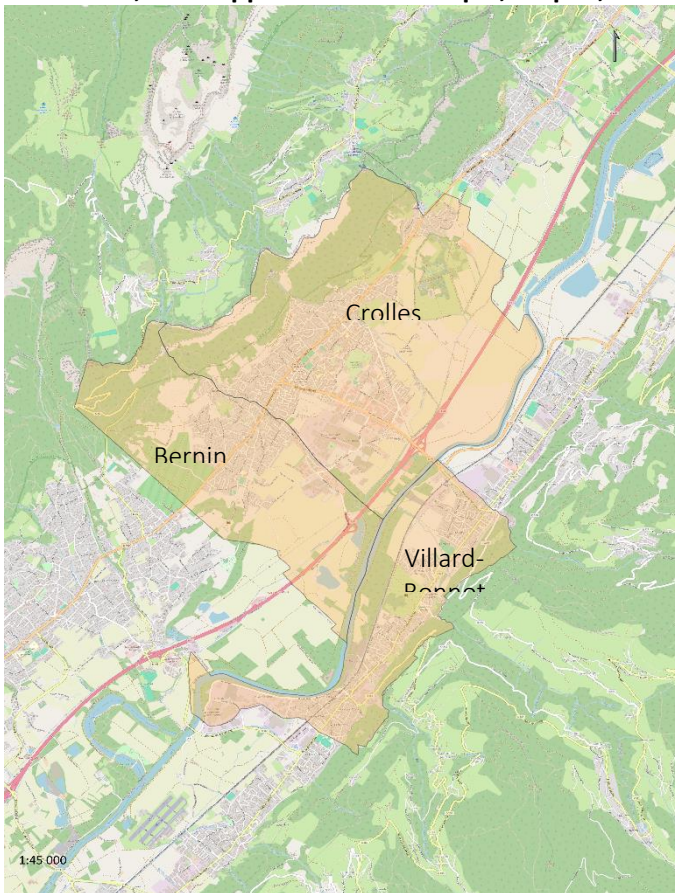
- Un projet urbain
- Un fort développement économique
- Des opérations de renouvellement urbain, de développement des infrastructures, l'arrivée d'une nouvelle offre de transport, etc.

**Le micro-PDM prévoit deux temporalités :**

- Une stratégie **long terme**

- Un plan d'actions à horizon 5 ans (**court terme**)

**Le micro-PDM permet de coordonner plusieurs thématiques, autour de la mobilité : aménagement, urbanisme, développement économique, emploi, etc.**



- **Les démarches M PRO auprès des employeurs**

Par ailleurs, le SMMAG anime le dispositif M'PRO afin d'accompagner les employeurs du territoire vers le développement des mobilités alternatives. Ainsi le Plan de Mobilité Employeur comprend un ensemble de mesures qui vise à favoriser l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle au sein d'un établissement.

Le dispositif M'PRO permet aux employeurs et aux salariés de bénéficier :

- de tarifs préférentiels et offres d'essai sur les services de mobilités du territoire,
- du Pack « Animations mobilité » composé de séances de conseil individualisé et Village Mobilité,
- d'outils clé en main : enquête mobilité, kit de communication, fiches actions détaillées, etc...
- d'un accès à une plate-forme numérique permettant le suivi de leur plan d'actions, d'une participation au Club Mobilité réunissant les référents M'PRO.

A ce jour, 260 établissements sont engagés dans le dispositif M'PRO à l'échelle du SMMAG.